

Le Canada considère l'ALENA comme un pacte très important. À preuve, notre Parlement a presque fini l'examen de la mesure législative visant à mettre l'Accord en application. L'adoption de cette mesure sera bientôt menée à terme lorsque le Gouverneur général du Canada lui accordera la sanction royale. Il ne nous restera plus alors qu'à attendre que les mesures législatives correspondantes soient adoptées à Washington et au Mexique. En fait, en vertu de la disposition 242 de notre loi, les deux autres pays signataires sont tenus d'adopter la leur avant que la mesure législative canadienne puisse être promulguée.

Nous avons aussi l'occasion de conclure des ententes auxiliaires. Ce qui en résulterait serait une collaboration sans précédent dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'environnement. Chacune des parties bénéficierait de ces ententes et l'Amérique du Nord en général en tirerait aussi parti. Nous devons saisir l'occasion qui se présente.

L'environnement et nos travailleurs pourraient vraiment profiter de ces ententes. Mais il faut d'abord mener à terme les négociations et conclure des ententes efficaces.

C'est pourquoi le Canada est tout à fait persuadé que ces négociations ne doivent pas compromettre, de quelque manière que ce soit, les avantages que nous pouvons tirer de la création d'un marché intégré de 360 millions de consommateurs en Amérique du Nord.

L'ALENA permet de supprimer les barrières commerciales entre nos trois pays. Nous devons maintenant faire attention de ne pas dresser de nouveaux obstacles au commerce en concluant ces ententes auxiliaires. Autrement, nous permettrons au protectionnisme d'éclipser les réalisations de l'ALENA.

Le gouvernement des États-Unis a proposé l'imposition de nouveaux droits de douane en cas de violation des lois en matière de main-d'oeuvre et d'environnement en vigueur dans un des pays signataires de l'ALENA. Le Canada s'oppose fondamentalement au recours à de telles sanctions commerciales. Nous estimons qu'il existe d'autres mécanismes efficaces pour faire observer ce qui a été conclu, et nous ne voulons pas que nouvelles barrières commerciales soient dressées après que l'ALENA eut permis de supprimer les anciennes.

Le fait que les partisans du protectionnisme dans les trois pays pourraient détourner le processus de sa voie et harceler leurs concurrents au moyen d'accusations forgées pourrait aboutir à de l'incertitude dans la zone commerciale de l'ALENA, ce qui minerait l'objet même de cet accord, c'est-à-dire établir un climat de confiance et un avenir prévisible.